
États financiers de l' Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-12
Produits et charges par programme - Annexe	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2023

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits (annexe)			
Subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC)		10 590 376	10 305 979
Autres subventions et contributions		139 440	122 522
Contributions des personnes		600 990	448 755
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	221 558	213 857
Fonds passeport		447 018	240 005
Autres produits	10	128 966	8 564
		12 128 348	11 339 682
Charges (annexe)			
Salaires et charges sociales		8 162 372	7 609 959
Déplacements		275 532	172 917
Frais de communications		96 106	91 073
Loyer		322 915	315 654
Services publics		80 912	68 656
Formation		114 912	25 016
Publicité et promotion		11 857	13 877
Entretien et réparations		585 637	564 549
Achats de services professionnels		212 491	285 388
Achats de services en technologie de l'information		123 600	131 844
Achats de services pour les personnes		404 969	128 249
Achats de services en milieu de vie		830 395	1 056 922
Achats de services divers		95 484	81 980
Assurances		80 392	67 222
Fournitures et équipement		485 607	488 713
Amortissement des immobilisations corporelles		221 558	213 857
Divers		24 166	6 363
		12 128 905	11 322 239
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(557)	17 443

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 020 065	177 435	1 197 500	1 180 057
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	(557)	(557)	17 443
Acquisitions d'immobilisations corporelles	69 436	(69 436)	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	(221 558)	221 558	—	—
Apports reçus pour investissements dans les immobilisations corporelles	(69 436)	69 436	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	221 558	(221 558)	—	—
Solde à la fin	1 020 065	176 878	1 196 943	1 197 500

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

État de la situation financière


au 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		662 018	811 084
Débiteurs	5	348 814	233 821
Frais payés d'avance		20 870	15 107
		1 031 702	1 060 012
Immobilisations corporelles			
	6	3 553 473	3 705 595
		4 585 175	4 765 607
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	693 342	735 076
Apports reportés	8	157 502	147 501
Revenus perçus d'avance		3 980	-
		854 824	882 577
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles			
	9	2 533 408	2 685 530
		3 388 232	3 568 107
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		1 020 065	1 020 065
Non affecté		176 878	177 435
		1 196 943	1 197 500
		4 585 175	4 765 607

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(557)	17 443
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(221 558)	(213 857)
Amortissement des immobilisations corporelles		221 558	213 857
		(557)	17 443
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement d'exploitation	15	(148 509)	(54 677)
		(149 066)	(37 234)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(69 436)	(171 226)
Activités de financement			
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		69 436	171 226
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse		(149 066)	(37 234)
Encaisse au début		811 084	848 318
Encaisse à la fin		662 018	811 084

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'Association), constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent exonéré d'impôts. La mission de l'Association est d'offrir aux personnes d'Ottawa ayant une déficience intellectuelle des services en français favorisant leur épanouissement et leur inclusion au sein de la communauté.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Changement de méthode comptable - Chapitre 3400, Produits

La Société a adopté les modifications du chapitre 3400, *Produits*, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Association.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sujets à des restrictions externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et lorsque leur perception est raisonnablement assurée.

Les contributions des personnes et les produits du fonds passeport sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Encaisse

L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

L'ameublement et l'équipement informatique ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis sur une période de cinq et trois ans respectivement, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les bâtiments sont amortis sur une période de quarante ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports reportés

L'excédent des apports reçus sur les charges afférentes aux projets non terminés est présenté à l'état de la situation financière comme apports reportés. Tout solde résiduel à la fin de ces projets est alors imputé à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement des immobilisations corporelles énoncée précédemment. Ces montants excluent les apports pour l'achat de terrains puisque ceux-ci sont comptabilisés directement à l'actif net.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers.

La provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les montants de certaines charges à payer sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération

2. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Évaluation ultérieure*

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Ventilation des charges

Les charges d'administration sont ventilées au sein des programmes en fonction du pourcentage des produits de subvention du Ministère et se répartissent tel que présenté à l'annexe - Produits et charges par programme.

De plus, les charges de formation présentées à l'état des résultats incluent des charges de salaires et charges sociales d'un montant de 64 631\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (5 964 \$ en 2022).

4. Marge de crédit

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée et inutilisée de 100 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêts au taux de base plus 2 %. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang et est renouvelable annuellement.

5. Débiteurs

	2023	2022
		\$
Fonds passeport	215,645	100,769
Autres subventions et contributions	20,123	29,019
TPS et TVH à recouvrer	77,902	94,463
Autres	35,144	9,570
	348,814	233,821

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Terrains	1,029,679	—	1,029,679	1,029,679
Bâtiments	3,604,759	(1,352,274)	2,252,485	2,310,437
Ameublement et équipement informatique	1,759,790	(1,590,722)	169,068	245,226
Logiciels	33,362	(33,362)	—	—
Améliorations locatives	370,246	(268,004)	102,242	120,253
	6,797,836	(3,244,362)	3,553,474	3,705,595

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) détient un privilège sur les terrains et bâtiments. Le MSESC possède donc un droit de regard sur la disposition et le reliquat éventuel de ces immobilisations corporelles.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Créditeurs et charges à payer	656,305	646,538
Sommes à remettre à l'État	37,037	88,538
	693,342	735,076

8. Apports reportés

Les apports reportés présentent la partie non utilisée des apports reçus pour des fins spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début	147,501	145,020
Apports reçus	50,148	6,231
Montant constatés comme produits	(40,147)	(3,750)
Solde à la fin	157,502	147,501

Le solde en fin d'exercice est composé de :

	2023 \$	2022 \$
Subvention du MSESC	94,228	94,228
Collecte de fonds	63,274	53,273
Solde à la fin	157,502	147,501

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles présentent la partie non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les subventions reçues pour les acquisitions de terrains, de bâtiments, ameublement et équipement informatique, de logiciels et d'améliorations locatives. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Solde au début	2,685,530	2,728,161
Plus : Apports reçus pour investissement dans les immobilisations corporelles	69,437	171,226
Moins : Montants amortis aux résultats	(221,558)	(213,857)
Solde à la fin	<u>2,533,409</u>	<u>2,685,530</u>

10. Autres produits

	2023 \$	2022 \$
Dons et cotisations	7,057	6,279
Projets communautaires et autres	121,909	2,285
	<u>128,966</u>	<u>8,564</u>

11. Engagements

L'Association s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation, à louer des locaux en plus de divers équipements. Les loyers futurs annuels approximatifs pour les années suivantes sont :

	\$
2024	280,761
2025	221,894
2026	120,000
2027	120,000
2028 et suivantes	60,000
	<u>802,655</u>

12. Régime de retraite

À partir du 1^{er} janvier 2007, les employés de l'Association qui sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique sont devenus membres d'un Régime de retraite multi-secteur. Au cours de l'exercice, les contributions versées par l'Association au nom de ces employés s'élevaient à 155 327\$ (138 236 \$ en 2022). Les cotisations de l'Association sont égales à celles des participants.

13. Dépendance économique

Du point de vue économique, l'Association dépend des subventions reçues du MDESC. Le total des produits de subventions du MDESC est présenté à l'état des résultats.

14. Gestion du capital

L'objectif de l'Association quant à la gestion de son capital, est de maintenir son statut d'organisme sans but lucratif afin de réaliser sa mission. Le capital de l'Association se définit comme étant ses actifs nets. L'Association gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Association s'est conformée aux exigences de ces apports affectés. La définition du capital et les objectifs et politiques en matière de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

15. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	(114,993)	(3,130)
Frais payés d'avance	(5,763)	2,803
Créditeurs et charges à payer	(41,734)	(56,831)
Apports reportés	10,001	2,481
Revenu perçu d'avance	3,980	—
	(148,509)	(54,677)

16. Instruments financiers et gestion des risques

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Association.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent principalement les subventions à recevoir et des taxes de ventes à recevoir. De ce fait, l'exposition de l'Association aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de taux d'intérêt

La marge de crédit autorisée porte intérêt à taux variable et expose donc l'Association à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Association dispose de sources de financement sous la forme de marges de crédit de montant autorisé suffisant. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Association pour l'intégration sociale d'Ottawa
Produits et charges par programme - Annexe
de l'exercice terminé le 31 mars 2023

	Soutien à la vie en groupe	Soutien famille hôte	Soutien vie autonome	Soutien participation communautaire	Soutien de relève	Soutien à l'emploi	Soutien de relève en résidence enfants	Services de soutien communautaire enfants	Financement auto-généré	Total	
Administration	F600	F600	F600	F605	F605	F607	F608	E701		2023	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits											
Subventions du M.S.E.S.C..	-	5 814 161	1 897 953	661 873	1 447 305	352 624	358 261	32 935	25 264	-	10 590 376
Autres subventions et contributions	-	108 997	14 824	-	10 779	-	-	-	-	4 840	139 440
Contribution des personnes	-	417 760	77 510	289	27 160	741	1 148	-	-	76 382	600 990
Amortissement des apports reportés	-	148 256	27 807	-	27 627	-	7 297	-	-	10 571	221 558
Fonds passeport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	447 018	447 018
Autres produits	19 317	1 000	-	-	-	638	-	-	-	108 011	128 966
	19 317	6 490 174	2 018 094	662 162	1 512 871	353 365	367 344	32 935	25 264	646 822	12 128 348
Charges											
Salaires et charges sociales	602 909	5 122 641	708 451	528 104	649 233	122 829	324 111	4 551	-	99 543	8 162 372
Déplacements	1 760	122 247	79 261	21 721	539	5 325	2 178	-	-	42 501	275 532
Frais de communications	10 537	28 458	9 659	4 329	9 565	667	3 093	-	-	29 798	96 106
Loyer	42 540	32 318	85 510	22 436	120 589	3 788	15 734	-	-	-	322 915
Services publics	-	74 670	6 242	-	-	-	-	-	-	-	80 912
Formation	3 228	77 855	10 771	1 599	21 044	279	136	-	-	-	114 912
Publicité et promotion	10 328	-	1 350	-	-	-	179	-	-	-	11 857
Entretien et réparations	16 969	492 405	18 144	5 213	45 549	869	6 188	-	-	300	585 637
Achats de services professionnels	162 363	29 979	-	5 197	14 346	-	606	-	-	-	212 491
Achats de services en technologie de l'information	32 353	29 688	16 936	14 764	17 851	2 618	7 363	-	-	2 027	123 600
Achats de services pour les personnes	-	12 612	40 561	968	3 091	51	-	-	-	347 686	404 969
Achats de services en milieux de vie	-	-	799 812	3 060	-	4 688	-	-	22 684	151	830 395
Achats de services divers	23 708	32 097	3 307	-	2 568	-	-	-	-	33 804	95 484
Assurances	13 316	52 669	5 622	1 298	5 820	727	864	76	-	-	80 392
Fournitures et équipement	32 163	360 996	4 686	1 495	25 943	535	2 084	-	-	57 705	485 607
Amortissement des immobilisations corporelles	-	148 256	27 807	-	27 627	-	7 297	-	-	10 571	221 558
Divers	12 787	1 821	8 339	192	-	27	-	-	-	1 000	24 166
Dépenses d'administration (recouvrement)	(945 644)	513 748	168 703	58 695	127 021	38 866	33 110	2 921	2 580	-	-
	19 317	7 132 460	1 995 161	669 071	1 070 786	181 269	402 943	7 548	25 264	625 086	12 128 905
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(642 286)	22 933	(6 909)	442 085	172 096	(35 599)	25 387	-	21 736	(557)